

DEMANDES D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 18 avril 2018, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n^{os} : D08-01-18/B-00019 à D08-01-18/B-00021 et D08-01-18/B-00077

Propriétaire(s) : Grizzly Homes Inc.

Emplacement : 30, cour Wildpine

Quartier : 6 – Stittsville

Description officielle : partie du lot 24, conc. 11

Zonage : R3XX

Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

La propriétaire souhaite céder des parties de son bien-fonds aux propriétaires des biens-fonds voisins à l'ouest situés aux 34, 36 et 38, cour Wildpine.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'une concession de servitude /emprise. La propriété est représentée par les parties 1 à 6 du plan 4R joint aux demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Dossier	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00019	enclavée	7,0 m	63 m ²	1	qui sera cédée au 38, cour Wilpine
B-00020	enclavée	7,0 m	54 m ²	2	qui sera cédée au 36, cour Wilpine
B-00021	enclavée	7,0 m	66 m ²	3	qui sera cédée au 34, cour Wilpine
B-00077	1,2 m cour Wildpine	23,8 m	83 m ²	4 et 6	terrains faisant l'objet d'une servitude

Les demandes indiquent qu'il est proposé de créer une servitude sur les parties 4 et 6 au bénéfice du propriétaire de la partie 2 au 36, cour Wildpine aux fins d'accès piétonnier et motorisé. Il est aussi précisé que les terrains écologiquement fragiles,

représentés par la partie 5 du plan soumis avec les demandes, seront cédés à la Ville d'Ottawa.

LES DEMANDES indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.